



ARDH

Aide au Retour à Domicile Après Hospitalisation

DÉFINITION	L'ARDH a pour objectif de faciliter le retour à domicile des personnes âgées retraitées. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide à domicile et/ou d'un financement pour des aides techniques. Les personnes bénéficient également d'un passage d'un ergothérapeute et d'un nutritionniste à leur domicile.
PUBLIC	Personnes âgées retraitées Gir 5 et 6 ou Gir 4 (avec pronostic de récupération).
CRITÈRES D'ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"> • Être retraité • Relevé d'un régime général : CNAV, MSA, FPE, CNRACL, SNCF... • Avoir été hospitalisé (pas de notion de durée. Ex : passage aux urgences, ambulatoire...) • Ne pas bénéficier de l'APA, de l'ACTP, de la PSD, de la PCH, de la MTP • Résider en IDF
LES DÉMARCHES (FORMULAIRES, JUSTIFICATIFS...)	<p>Formulaire CERFA à adresser selon le lieu d'habitation de la personne à:</p> <p>Territoire GHEF Lagny accueil@pat-lagny.fr</p> <p>Territoire GHEF Meaux accueil@pat-meaux.fr</p> <p>Territoire GHEF Coulommiers coordination@eval77.fr</p> <p>Pas de justificatifs d'identité ou de ressources à fournir</p>

COÛT

Financement en fonction des ressources (entre 90% et 25% de participation des caisses).
Tarif horaire : entre 20.30€ et 24.50€
Maximum 25 heures d'aide à domicile (entretien du linge et/ou du logement, aide aux courses, etc.).
Forfaits pour la mise en place d'aides techniques ou de petits matériels, nécessaires au maintien à domicile (barre d'appui, portage de repas, téléassistance, accueil temporaire en EHPAD etc)
Durée : 3 mois

**LES DÉLAIS
DE MISE EN
PLACE**

Signalement dans les 48h après la sortie d'hospitalisation du retraité -
intervention du prestataire sous 48 heures - Suivi à 3 mois pour suite à donner

**RESSOURCES
(LIENS
HYPERTEXTE)**

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/PDF/demande-aide-retour-domicile.pdf>